



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE
**PARTENAIRE
ÉDUCATIF
DES COLLÈGES**

GUIDE DES ACTIONS ÉDUCATIVES

Ouverture culturelle
et pratiques artistiques
Environnement, sciences
et développement durable
Pratique sportive
et prévention santé
Construction citoyenne



2018
2019

ACTIONS ÉDUCATIVES

Éditorial



**Nathalie
SARRABEZOLLES**

Présidente du Conseil départemental
du Finistère

Si la scolarité est une phase cruciale dans l'acquisition des savoirs fondamentaux, l'école est aussi ce lieu où l'on éduque, forme, protège et accompagne les jeunes dans la construction de leur parcours et de leur projet de vie.

Chaque année, plus de **43 000 élèves franchissent les portes des collèges du Finistère**. Ce sont autant de jeunes Finistérien.ne.s, autant d'adolescent.e.s, autant de femmes et d'hommes en devenir... À cet égard, l'école se doit de participer d'une force émancipatrice et intégrative, en lien avec les enjeux sociétaux notamment en termes de solidarité et de citoyenneté.

Convaincu.e.s de ce rôle clé de l'école, **les élu.e.s du Conseil départemental contribuent depuis de nombreuses années, activement et volontairement, au développement d'actions éducatives** participant à la formation des individus, des futur.e.s citoyen.ne.s, hors des cursus de sélection.

Initiés et portés par la communauté éducative dans son ensemble (*enseignant.e.s, agent.e.s techniques, associations, parents*), ces actions et projets s'inscrivent très concrètement dans le quotidien des collégien.ne.s. Les pédagogies sont multiples. Toutes concourent à la complémentarité éducative, au développement collectif et à la cohésion.

À travers l'élaboration de ce guide des actions éducatives, nous souhaitons rappeler toute l'importance que nous accordons à cette diversité des espaces de découverte, de dialogue et de formation de l'esprit critique.

Destiné en priorité aux équipes éducatives, ce guide recense plus d'une trentaine de dispositifs aujourd'hui déployés. Je souhaite qu'il apporte des réponses opérationnelles et soit source d'inspiration pour des projets originaux, échos des défis que doivent relever l'école et notre société.

L'apprentissage de la citoyenneté est au cœur des missions de l'école. Le Conseil départemental est engagé depuis de nombreuses années aux côtés de l'Éducation Nationale pour accompagner toutes actions de nature à éveiller la curiosité, former le discernement et l'esprit critique, encourager l'engagement.

Pour sensibiliser efficacement aux grands enjeux sociétaux qu'ils aient traités à la solidarité, à la santé, à l'environnement, ces actions doivent s'ancrer dans la réalité de la vie des jeunes et interroger directement leurs pratiques.

De l'assiette du self à la terre et à l'équilibre alimentaire, de la tablette aux risques des écrans et à l'éducation aux médias, du sport à la santé et à l'accès de tou.te.s à une pratique sportive... les leviers sont nombreux, à portée de main, pour accompagner les élèves dans leur parcours de citoyenneté et d'engagement.

Au fil des projets menés, nous sommes particulièrement attentifs à ce que ces dispositifs bénéficient à toutes et à tous, dans un souci d'égalité des chances, a fortiori quand il s'agit de savoirs fondamentaux comme la formation aux gestes premiers secours ou l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Si aujourd'hui nous pouvons compter sur une bonne mobilisation des équipes pédagogiques (*près de 1500 projets développés au cours des trois dernières années*), il nous faut poursuivre collectivement cette dynamique pour voir les initiatives se multiplier, se renouveler et se réinventer, en lien avec les acteurs du territoire, au service de l'épanouissement des élèves.

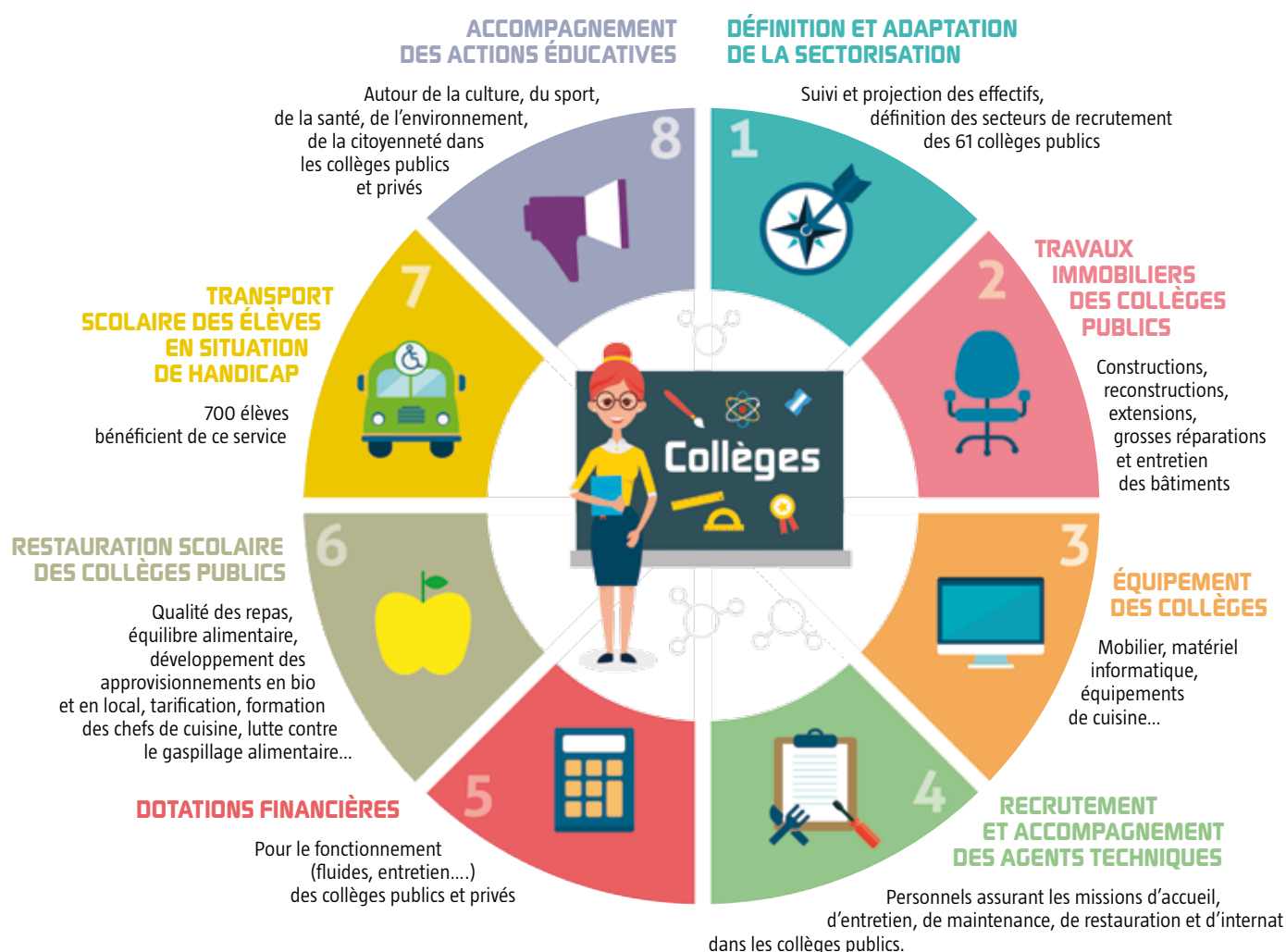


**Florence
CANN**

Conseillère départementale
déléguee à la vie collégienne

ACTIONS ÉDUCATIVES

Les compétences du Conseil départemental dans le domaine des collèges



ACTIONS ÉDUCATIVES

Sommaire

Axe 1 Développer l'ouverture culturelle et les pratiques artistiques

- Page 10** Atelier de pratique artistique
- Page 11** Classe à projet artistique et culturel
- Page 12** Collège au cinéma
- Page 13** Atelier de fabrication du papier
- Page 14** Ateliers pédagogiques dans les murs et visites des Archives
- Page 15** Prêt de mallettes pédagogiques Écrire au Moyen Âge / Héraldique et la création d'un blason
- Page 16** Atelier d'écriture Ados D'Mots
- Page 17** Jumelage entre les collèges et les structures culturelles
- Page 18** Découverte des collections et expositions du Musée départemental breton
- Page 19** **CALENDRIER ET CONTACTS**

Axe 2 Sensibiliser à l'environnement, aux sciences et au développement durable

- Page 22** Atelier scientifique
- Page 23** Sensibilisation à l'environnement et au développement durable
- Page 24** Agenda 21 des collèges
- Page 25** **CALENDRIER ET CONTACTS**

Axe 3 Encourager la pratique sportive et participer à la prévention santé

- Page 28** Sections sportives scolaires
- Page 29** Sports scolaires UNSS, UGSEL
- Page 30** Séances d'éducation à la sexualité
- Page 31** Projets vie affective et sexuelle
- Page 32** Défi à alimentation positive
- Page 33** **CALENDRIER ET CONTACTS**

Axe 4 Contribuer à la construction citoyenne de jeunes acteurs sur leur territoire de vie

- Page 36** Classes @ctus
- Page 37** Classes de découverte et classes de mer éco-citoyennes
- Page 38** Soutien aux actions éducatives des établissements en zone d'éducation prioritaire
- Page 39** Prêt d'expositions itinérantes à vocation pédagogique
- Page 40** Outils pédagogiques numériques
- Page 41** Collège et territoire
- Page 42** Sensibilisation à la pratique sécurisée du vélo
- Page 43** Ouverture à l'Europe et à la solidarité internationale
- Page 44** T'as la tchatte
- Page 45** Visite du Conseil départemental
- Page 46** **CALENDRIER ET CONTACTS**

ACTIONS ÉDUCATIVES

Participer à l'épanouissement des élèves

Les actions éducatives constituent des opportunités offertes aux collèges d'élargir leur palette d'intervention au service de l'épanouissement, du développement personnel des élèves. Elles contribuent aussi à l'ouverture et à l'attractivité des établissements.

Arts, jumelage culturel, patrimoine, citoyenneté, développement durable, sciences, sport, prévention-santé, ouverture sur le monde... La diversité des actions proposées alimente la construction des parcours de chaque élève, souhaités par l'Éducation nationale, à savoir le parcours citoyen, le parcours avenir, le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours éducatif de santé.

Soutenir les actions éducatives dans les collèges traduit l'engagement fort du Conseil départemental de s'impliquer aux côtés de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, de la Direction départementale de l'Enseignement catholique, des chefs d'établissements, des équipes enseignantes, des jeunes et des familles. Plusieurs directions du Conseil départemental concourent à la mise en place de ces actions en les accompagnant techniquement et/ou financièrement. La volonté du Conseil départemental n'est pas de proposer un catalogue d'actions « clefs en main » mais de venir encourager, voire impulser, et soutenir des projets initiés par les établissements.

CE GUIDE A ÉTÉ CONÇU POUR :

- Donner une vision globale et synthétique des soutiens directs apportés par le Conseil départemental aux actions éducatives, présentés à partir d'axes prioritaires pour le Département et de thématiques en lien avec les projets éducatifs et les enseignements des collèges.
- Apporter une aide aux professionnels de la communauté éducative, afin de disposer de repères pour agir et mieux connaître les ressources mobilisables.

INFORMATION DES PUBLICS ET COMMUNICATION

Afin de faire connaître la mobilisation des financements publics, les collèges bénéficiaires d'une aide départementale s'engagent à citer et à communiquer systématiquement le soutien financier du Conseil départemental du Finistère, dans tous les documents et supports de communication publiés (*éditions, signalétiques, sites web, réseaux sociaux...*) et dans le cadre des manifestations qu'ils organisent.

Ils doivent aussi informer systématiquement le Conseil départemental du Finistère de la mise en place d'opérations de relations publiques et de relations presse.

Le logo du Département du Finistère est téléchargeable sur le site internet [www.finistere.fr/A votre service /professionnels/clauses de communication](http://www.finistere.fr/A_votre_service_professionnels/clauses_de_communication)

ACTIONS ÉDUCATIVES

Les dispositifs de soutien aux actions éducatives des collèges

LE CONTEXTE

Dans l'enceinte des collèges, le Conseil départemental accompagne un panel d'actions initiées par les équipes éducatives. Les champs investis concernent notamment l'ouverture culturelle et sociale, l'ouverture sur son environnement et le monde, la citoyenneté, le développement durable, les sciences et technologies nouvelles, la vie affective et sexuelle, la santé...

Ces dispositifs résultent d'un travail transversal avec les services de l'Éducation nationale, de l'Enseignement catholique ainsi qu'avec de nombreux acteurs publics et associatifs. Ils s'inscrivent dans les orientations prioritaires de la politique jeunesse du Conseil départemental.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

TROIS CADRES DE PROPOSITION

- ❶ Les dispositifs initiés par l'État (Éducation nationale, Direction régionale des affaires culturelles...) ;
- ❷ Les dispositifs initiés par le Conseil départemental ;
- ❸ Des actions proposées par des partenaires associatifs et soutenues par le Département.

Par exemple, le Conseil départemental soutient la création de « mini-entreprises » initiée par l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) dans les collèges finistériens, soit environ dix projets soutenus dans l'année. Ce dispositif permet aux élèves de quatrième et de troisième de découvrir le quotidien du fonctionnement d'une entreprise. Ils conçoivent, produisent et commercialisent un produit ou un service et assure la gestion administrative et financière de la mini-entreprise, chacun ayant un rôle et des responsabilités.

DEUX FORMES D'ACCOMPAGNEMENT

- ❶ Le financement direct : sachant que le cumul de certains dispositifs est soumis à un plafond de 12,14 ou 16 € par élève et par an, calculé selon le nombre d'élèves et la zone d'implantation du collège.
 - La subvention soit forfaitisée avec un plafond, soit évaluée par le Conseil départemental, le plus souvent au sein de commissions partenariales intégrant l'Éducation nationale et l'Enseignement catholique.
 - ou
 - Le remboursement direct de factures selon les modalités précisées dans le dispositif concerné.
- ❷ Des offres d'action ou d'accompagnement proposées gratuitement par les services du Conseil départemental

MODALITÉS

Chaque année, les collèges doivent formuler leurs demandes auprès du Conseil départemental en s'inscrivant dans les dispositifs proposés dans ce guide et en fonction du calendrier, des modalités et critères d'éligibilité du dispositif choisi.

COLLÈGE

ACTIONS ÉDUCATIVES



Développer l'ouverture culturelle et les pratiques artistiques

À travers l'éducation aux arts et à la culture, le Conseil départemental concourt à la formation intellectuelle des jeunes, éveille leur curiosité, développe leurs capacités de questionnement, d'analyse et d'expression. Ces dispositifs permettent l'acquisition de compétences transversales, mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage.

Le Conseil départemental mobilise ses moyens (Musée départemental breton, Archives, Bibliothèque...) et travaille conjointement avec les services de l'Éducation nationale et de l'Enseignement catholique, de la DRAC et les acteurs culturels du territoire.

L'objectif est de permettre aux élèves d'un collège d'être confrontés à la présence d'artistes, à un rapport avec des œuvres ou un patrimoine, à ce qui fonde une démarche de création et de diffusion culturelle et artistique.

Le dispositif le plus emblématique est le jumelage culturel permettant de co-construire un projet liant pour une durée de 3 ans maximum une équipe culturelle ou artistique à un établissement scolaire.

ÉDUCATION NATIONALE

- Page 10 Atelier de pratique artistique
- Page 11 Classe à projet artistique et culturel
- Page 12 Collège au cinéma

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE

- Page 13 Atelier de fabrication du papier
- Page 14 Ateliers pédagogiques dans les murs et visites des Archives
- Page 15 Prêt de mallettes pédagogiques Écrire au Moyen Âge / Héraldique et la création d'un blason

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU FINISTÈRE

- Page 16 Atelier d'écriture Ados D'Mots

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DIRECTION DE LA CULTURE, DES PATRIMOINES ET DU SPORT

- Page 17 Jumelage entre les collèges et les structures culturelles

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – MUSÉE DÉPARTEMENTAL BRETON

- Page 18 Découverte des collections et expositions

Atelier de pratique artistique

Dispositif initié par : **L'Éducation nationale**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs dans le cadre des parcours éducatifs

- ❖ Favoriser le développement d'une sensibilité artistique et culturelle chez les élèves, de la sixième à la troisième.
- ❖ Permettre de rencontrer des artistes autour d'un projet mené sur une année et inscrit dans une ou plusieurs disciplines.

Descriptif

Les ateliers artistiques sont des lieux de pratiques artistiques et de rencontre avec la création contemporaine. Ils sont construits autour d'un projet annuel élaboré par une équipe d'enseignants et de partenaires. Ils concernent des élèves volontaires et non regroupés dans une même classe, sous la responsabilité d'enseignants.

S'inscrivant dans une discipline ou de préférence dans plusieurs disciplines, l'atelier requiert le concours d'intervenants extérieurs (*artistes, acteurs culturels...*) sauf si le professeur encadrant l'atelier enseigne une discipline artistique (*éducation musicale, arts plastiques*). L'atelier est mené hors temps de cours et hors accompagnement éducatif, idéalement sur 2 heures par semaine. Il se déroule obligatoirement dans la durée, même si les interventions d'artistes peuvent être ponctuelles.

Modalités de mise en place

Un appel à projets annuel détaillant les critères d'éligibilité est lancé dans les établissements via la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et la Direction départementale de l'Enseignement catholique. Les dossiers (*projet pédagogique, encadrement et intervenant, modalités de fonctionnement, budget...*) sont validés pédagogiquement par les services de l'Éducation nationale et de l'Enseignement catholique, lors d'une commission à laquelle participe le Conseil départemental.

Accompagnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental attribue une subvention forfaitisée et plafonnée par projet retenu pour participer au financement d'intervenants et de petit matériel fongible. Défini et voté chaque année par le Conseil départemental, le montant de la subvention est versé au collège.

Classe à projet artistique et culturel

Dispositif initié par : **L'Éducation nationale**



Pour qui ?

Collèges publics et privés, classes de sixième



Objectifs dans le cadre des parcours éducatifs

- ❶ Permettre aux élèves d'accéder à une véritable culture artistique.
- ❷ Organiser pour un groupe classe de sixième, dans le cadre des horaires habituels et des programmes, une expérience artistique et culturelle complémentaire aux enseignements disciplinaires et associant l'ensemble des professeurs, notamment ceux et celles d'arts plastiques et d'éducation musicale.

Descriptif

Les actions des classes à projet artistique et culturel (PAC) constituent un prolongement et un enrichissement des enseignements disciplinaires pour tout le groupe classe et doivent s'étendre sur tout ou partie significative de l'année scolaire. Elles doivent permettre de placer l'élève en situation d'acquisition de notions techniques, de rencontre avec des créateurs et des professionnels, de découverte d'œuvres, de pratique artistique, d'élaboration de points de vue et de jugements esthétiques.

Les domaines à explorer comprennent les arts plastiques, la musique, la photographie, le théâtre, la poésie, la littérature, le cinéma, la danse, le patrimoine, l'architecture, le design, les arts du goût, la culture scientifique et technique. Les projets peuvent être extrêmement variés, la pertinence de l'engagement et de l'activité des élèves restant à privilégier sur la restitution. La réalisation par chacun des élèves d'un journal de bord ou cahier-mémoire de sa participation au projet peut compléter la démarche collective de présentation.

Un ou plusieurs intervenants extérieurs, reconnus par l'Éducation nationale, la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et le Conseil départemental, doivent obligatoirement intervenir dans le projet.

Modalités de mise en place

Les classes à PAC s'inscrivent dans le projet d'établissement et peuvent concerner des projets distincts développés dans plusieurs classes de sixième de l'établissement. Elles doivent être présentées au conseil d'administration de l'établissement.

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) lance annuellement un appel à projets, détaillant les critères d'éligibilité.

Les dossiers doivent être déposés auprès de la DSDEN selon le calendrier présenté page 19.

Les projets sont étudiés, sélectionnés et validés par une commission départementale comprenant la DSDEN, la Direction départementale de l'Enseignement catholique (DDEC) et le Conseil départemental. L'acceptation ou le refus du dossier est notifié aux chefs d'établissement.

Accompagnement du Conseil départemental

Attribution d'une subvention forfaitisée et plafonnée par classe retenue, pour concourir au financement d'intervenants, de petit matériel, de billets d'entrée et de frais de déplacement des élèves. Le montant de la subvention est défini et voté chaque année par le Conseil départemental et versé au collège.

Actions culturelles et artistiques

Collège au cinéma

Dispositif initié par : **L'Éducation nationale**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs dans le cadre des parcours éducatifs

- ❖ Constituer une culture cinématographique à partir d'un travail pédagogique mené par des enseignants formés et des partenaires culturels du domaine du cinéma.
- ❖ Former le goût et susciter la curiosité de l'élève par la découverte d'œuvres cinématographiques dans leur format d'origine et projetées en salle.

Descriptif

Ce dispositif national repose sur l'engagement de cinq partenaires principaux : les Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, les services départementaux de l'Éducation nationale, le Conseil départemental et les professionnels du cinéma. Il est coordonné par le Centre National du Cinéma (CNC).

Il permet aux élèves concernés de suivre un parcours pédagogique sur l'année scolaire autour de trois films projetés à leur intention dans les salles de cinéma partenaires, au rythme d'une projection par trimestre.

Modalités de mise en place

Une sélection de films est proposée aux enseignants volontaires. Les films sont présentés dans leur format d'origine et accompagnés d'un dossier pédagogique pour les enseignants et d'une fiche thématique pour chaque élève.

Les enseignants volontaires bénéficient de séances de pré-visionnement, animées par des intervenants professionnels. Ils s'engagent à suivre la formation organisée par les associations « Gros plan » à Quimper et « Film et Culture » à Brest, en lien avec les exploitants de salles concernés. Ils peuvent solliciter l'expertise d'un professeur conseiller-relais attaché à ce dispositif. Ils travaillent ensuite sur les œuvres avec les élèves des classes inscrites dans le dispositif.

Chaque année, les services départementaux de l'Éducation nationale informent les établissements de la programmation retenue et des différentes modalités d'inscription et de déroulement.

Accompagnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental finance :

- ❖ les déplacements vers les salles de cinéma à hauteur de trois séances par an et par niveau engagé ;
- ❖ une part des entrées à hauteur d'un montant forfaitaire par élève ;
- ❖ la formation des enseignants organisée par les associations « Gros Plan » et « Film et Culture ».

Liens utiles

www.cnc.fr/web/fr/college-au-cinema

Atelier de fabrication du papier

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Archives départementales du Finistère**



Pour qui ?

Collèges publics et privés, classes de sixième et cinquième



Objectifs

- Sensibiliser les élèves à l'histoire de l'écriture et aux supports qui y sont associés.
- Percevoir les enjeux de la conservation de ce patrimoine spécifique.
- Créer des passerelles entre l'Histoire et les arts plastiques par une mise en situation.

Descriptif

Cet atelier sensibilise les élèves à la matière « papier », à travers son histoire et ses processus de fabrication. Il permet une mise en situation pratique de chaque élève qui réalise sa feuille de papier chiffon selon le mode de fabrication traditionnel. Il est conseillé d'associer à cet atelier l'exposition « Les supports de l'écriture », qui peut être prêtée à titre gracieux par les Archives et déployée en classe à cette occasion.

Modalités de mise en place

L'atelier se déroule hors les murs des Archives, en salle de classe, de préférence en salle d'arts plastiques pour disposer d'un accès à un point d'eau. Sa durée est d'une demi-journée par classe. La pratique s'effectue par demi-groupe (*environ 15 élèves*). Il faut prévoir un autre temps de classe pour le second groupe.

Une exploitation de l'exposition « Les supports de l'écriture » peut compléter et enrichir cette séquence.

Accompagnement du Conseil départemental

Suivant ses disponibilités, le relieur-doreur des Archives peut se déplacer et animer l'atelier assisté de l'enseignant. Le matériel pour la fabrication du papier est fourni par les Archives. Il est souhaitable que l'enseignant et les élèves préparent la matière première la veille de l'intervention consistant à faire tremper toute une nuit des confettis de papier.

Bon à savoir

- Le dispositif est gratuit.
- Lorsque le relieur-doreur des Archives anime l'atelier, il assure le transport du matériel vers l'établissement.
- Si l'atelier est réalisé en autonomie par l'enseignant, le transport du matériel est à la charge de l'emprunteur.

Liens utiles

www.archives-finistere.fr/outils-pedagogiques

Ateliers pédagogiques dans les murs et visites des Archives

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Archives départementales du Finistère**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- ❖ Faire découvrir aux élèves, de la sixième à la troisième, l'institution des Archives : histoire, missions, enjeux.
- ❖ Travailler à partir de documents originaux qu'il faut savoir contextualiser, faire parler, critiquer, pour écrire l'histoire de nos territoires.
- ❖ Construire des parcours venant en appui des programmes scolaires en convoquant les sources locales (*objets du vote, conflits contemporains, marées noires...*).

Descriptif

- ❖ Les visites durent deux heures maximum et offrent une circulation dans tout le dépôt d'archives et s'effectuent par demi-classe (15 élèves maximum).
- ❖ Les ateliers dans les murs peuvent s'étaler sur une journée entière et s'effectuent par demi-classe ou classe entière (30 élèves maximum), selon une thématique définie à l'avance par l'enseignant et le responsable de la valorisation du service.

Modalités de mise en place

Un calendrier de visites est disponible pour l'année en cours sur le site Internet des Archives.

Pour un projet thématique mené en partenariat avec les Archives, il est possible de bénéficier de créneaux et horaires spécifiques.

Les ateliers sur documents pour une classe entière s'effectuent uniquement les vendredis en salle de lecture.

Accompagnement du Conseil départemental

Selon leurs disponibilités, des archivistes, la restauratrice et le relieur-doreur du service pourront intervenir et/ou animer les ateliers et les visites.

Bon à savoir

- ❖ Le dispositif est gratuit.
- ❖ Réserver bien en amont sa venue aux Archives pour trouver une date libre et bénéficier de l'intervention de plusieurs agents du service.
- ❖ Un médiateur des Archives assure les visites et prépare les ateliers avec l'enseignant.
- ❖ Lors des ateliers sur documents originaux, un agent des Archives accompagne nécessairement l'enseignant en respect au Code du patrimoine.

Liens utiles

www.archives-finistere.fr/venez-visiter-les-archives-departementales-du-finistere

Prêt de mallettes pédagogiques « Écrire au Moyen Âge » / « Héraldique et la création d'un blason »

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Archives départementales du Finistère**



Pour qui ?

Collèges publics et privés, classes de sixième et cinquième



Objectifs

- Sensibiliser les élèves à l'histoire de l'écriture et à la sémiologie par l'héraldique.
- Accompagner les programmes d'histoire de sixième et cinquième.
- Créer des passerelles entre l'Histoire et les arts plastiques par une mise en situation.

Descriptif

Ces mallettes permettent de découvrir différentes formes d'écritures médiévales et ouvrent à une première approche de la sémiologie à travers l'exemple emblématique et ludique de l'héraldique dans l'Occident médiéval. Elles permettent une mise en situation pratique de chaque élève.

Modalités de mise en place

Ces ateliers se déroulent hors les murs des Archives départementales, en salle de classe. Leur durée est d'une à deux heures en classe entière selon les objectifs et les supports annexes mis en place par l'enseignant.

Accompagnement du Conseil départemental

Les ateliers mis en place à partir du contenu des mallettes sont réalisés dans l'établissement en autonomie par l'enseignant. Les mallettes sont accompagnées d'un dossier pédagogique pour l'enseignant afin qu'il puisse préparer une séquence pédagogique en autonomie.

- La mallette *Écrire au Moyen Âge* contient 40 plumes d'oies taillées, 20 pots d'encre, des cartons perforés pour réaliser des lignes ;
- La mallette *Héraldique et la création d'un blason* contient des figures et formes, du carton et de la feutrine, des crayons de couleur.

Bon à savoir

- Le prêt des mallettes est gratuit.
- Le transport du matériel est à la charge de l'emprunteur.

Liens utiles

www.archives-finistere.fr/outils-pedagogiques

Atelier d'écriture Ados D'Mots

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Bibliothèque départementale du Finistère**



Pour qui ?

Collèges publics et privés, pour les classes SEGPA, ULIS ou tout autre dispositif de soutien aux élèves



Objectifs

- ❖ Impliquer dans une dynamique de création les jeunes Finistériens, éloignés du livre et de la lecture.
- ❖ Permettre aux adolescents d'avoir accès au livre, à la lecture et à l'écriture au travers de l'expression écrite et théâtrale.
- ❖ Lutter contre l'illettrisme et l'exclusion sociale.
- ❖ Permettre aux élèves d'accéder à une culture artistique.
- ❖ Renforcer et développer des partenariats entre les bibliothèques et médiathèques du réseau et les collèges.

Descriptif

Ados D'Mots réunit des jeunes, au sein d'ateliers d'écriture animés par des écrivains professionnels.

Les ateliers se déroulent dans la bibliothèque municipale, partenaire du dispositif. Ils sont animés par un écrivain, en présence du coordinateur de la Bibliothèque départementale du Finistère (BDF), du bibliothécaire et du professeur référent.

Chaque écrivain anime un groupe, composé chacun d'une dizaine de participants au maximum. Chaque groupe bénéficie de 10 ateliers de 2 heures chacun, regroupés idéalement en 5 journées, organisées de manière successive ou non, d'octobre à mai.

Pour clôturer chaque session, une mise en voix des écrits par des comédiens-metteurs en scène professionnels a lieu lors d'une représentation unique en juin.

Modalités de mise en place

Le collège contacte le coordinateur du projet à la Bibliothèque départementale du Finistère et se rapproche de la bibliothèque ou médiathèque communale. Le coordinateur redéfinit le projet avec les partenaires (*nombre d'ateliers, périodicité...*).

Accompagnement du Conseil départemental

Les ateliers sont entièrement pris en charge financièrement par la Bibliothèque départementale du Finistère, comprenant aussi l'encadrement par le coordinateur.

Liens utiles

<http://biblio.finistere.fr/bibliotheques/action-culturelle-bib/ateliers-d-ecriture-ados-d-mots>

Jumelage entre les collèges et les structures culturelles

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Direction de la culture, des patrimoines et du sport**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- ❖ Permettre aux élèves, de la sixième à la troisième, d'être confrontés à la présence d'artistes, à un rapport avec des œuvres ou un patrimoine, à ce qui fonde une démarche de création et de diffusion culturelle et artistique.

Descriptif

Cette action culturelle est co-construite entre un collège et une structure culturelle ; elle lie une équipe culturelle ou artistique à l'établissement scolaire pour une durée de trois ans maximum. Le projet présenté doit témoigner d'une cohésion et d'une ambition éducative et culturelle à toutes les étapes du programme et s'articuler à partir de trois registres : la pratique artistique, la fréquentation d'œuvres, l'apport de connaissances.

Les structures culturelles doivent avoir conventionné avec le Conseil départemental ou remplir les conditions suivantes :

- ❖ Être soutenues par le Département (*création, fonctionnement, lieu de diffusion, réseau passeport...*) ;
- ❖ Le projet global de la structure croise les objectifs départementaux en matière de création artistique, de diffusion ou d'actions culturelles ;
- ❖ Avoir déjà mené des projets d'éducation artistique et culturelle significatifs dans les collèges ;
- ❖ Présenter des garanties en matière de capacité d'action (*ligne artistique claire et programme culturel lisible*), de ressources humaines (*personnel permanent : un administrateur et un médiateur culturel au minimum*) et de ressources financières (*budgets réalisés N-1 au minimum à l'équilibre*) ;
- ❖ Suivre le parcours d'information et rendez-vous individuels proposés.

Modalités de mise en place

Le Conseil départemental lance annuellement un appel à projets, détaillant les critères d'éligibilité, les modalités de mise en œuvre et le calendrier de transmission des dossiers. Une commission, composée du Conseil départemental, de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), de la Direction régionale des Affaires culturelles de Bretagne (DRAC) et de la Direction départementale de l'Enseignement catholique (DDEC), étudie et valide les dossiers présentés.

Accompagnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental finance de façon progressive sur les trois années du jumelage culturel, en attribuant une subvention dont le montant est plafonné (*80 % maximum du coût du projet*). La subvention est votée annuellement et peut être perçue au choix par la structure culturelle ou le collège.

Découverte des collections et expositions du Musée départemental breton

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Musée départemental breton**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- ❖ Faire découvrir aux élèves, de la sixième à la troisième, les arts du Finistère dans leur diversité et les thématiques liées aux expositions temporaires (deux à trois par an) du Musée départemental breton.

Descriptif

Créé en 1846, le Musée départemental breton est installé dans un monument historique, l'ancien palais des évêques. Il est le plus ancien du Finistère et l'un des plus riches dans les domaines de l'archéologie, des costumes, du mobilier. La scénographie a été renouvelée et de nouveaux outils numériques et sensoriels sont proposés.

PLUSIEURS TYPES DE VISITES SONT PROPOSÉS

- ❖ Visites thématiques comprenant les salles permanentes, les costumes bretons, le mobilier (tradition et modernité), l'Antiquité en Finistère et le Moyen Âge.
- ❖ Visites atypiques avec « Contes et légendes de Bretagne », « Quimper, capitale de la faïence ».
- ❖ Visites à la carte, à la demande des enseignants, sur de multiples thèmes complémentaires : les matériaux, le vitrail, l'orfèvrerie...
- ❖ Visites des expositions temporaires. Deux à trois fois par an, le Musée inaugure une exposition aux thèmes variés. Les visites de l'exposition temporaire sont ouvertes aux scolaires et les élèves bénéficient d'un livret d'accompagnement (7-12 ans).

Modalités de mise en place

Le Musée dispose d'un service de médiation culturelle. Les visites peuvent être assurées par la médiatrice, des guides-conférenciers ou par les enseignants eux-mêmes qui peuvent être aidés par le service de médiation. Les dossiers pédagogiques, les petits journaux des expositions et de nombreux documents peuvent être téléchargés sur le site du Musée breton. Le Musée dispose d'une salle-atelier pour les enfants et d'un auditorium de 49 places. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite (*ascenseur*) et aux personnes malvoyantes (*dispositif tactile*). Les visites sont possibles en breton et en langues étrangères (*allemand, espagnol, italien...*).

Jours et heures d'ouverture

- ❖ de la mi-juin à la mi-septembre : tous les jours de 10 h à 19 h.
- ❖ en dehors de cette période : tous les jours sauf le lundi, de 9 h 30 à 17 h 30.

Tarifs

- ❖ Gratuité d'entrée pour tous les scolaires jusqu'à 26 ans.
- ❖ Visite de groupes scolaires avec conférencier, sur réservation : 35 €.

Liens utiles

<http://musee-breton.finistere.fr>

Atelier de pratique artistique

Classe à projet artistique et culturel

Calendrier

- **Fin mai à début septembre** : appel à projets dans les établissements scolaires et élaboration des dossiers (*projet et équipe pédagogiques, partenaires, modalités de collaboration, budget prévisionnel, etc.*).
- **Fin septembre** : transmission du dossier à la DSDEN.
- **Octobre** : commission de sélection et de validation pédagogique par les services de la DSDEN et du Conseil départemental. Notification aux chefs établissements.
- **Février/mars** : vote et paiement des subventions par le Conseil départemental.

Contacts

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Dossier suivi par Nadine Chaouachi
Courriel : ce.cpc-pac29@ac-rennes.fr
Téléphone : 02 98 98 98 66

Direction départementale de l'Enseignement catholique (DDEC)

Dossier suivi par Anne-Marie Briand Le Ster
Courriel : ddec29.pedagogie@enseignement-catholique.bzh
Téléphone : 02 98 64 16 04

Conseil départemental du Finistère

Direction des collèges
 Chargée de mission actions éducatives
Courriel : sylvaine.frenay@finistere.fr
Téléphone : 02 98 76 63 88

Collège au cinéma

Calendrier

L'inscription des classes se fait par voie électronique (*ouverture du serveur en juin et réajustement des effectifs en septembre*).

Contacts

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Conseillère pédagogique arts visuels
Courriel : joelle.mehat@ac-rennes.fr
Téléphone : 02 98 98 70 24
 Professeure conseillère relais « collèges au cinéma »
Courriel : gaelle-anne.morvezen@ac-rennes.fr

Atelier de fabrication du papier

Ateliers pédagogiques dans les murs et visites des Archives

Prêt de mallettes pédagogiques Écrire au Moyen Âge / Héraldique et la création d'un blason

Calendrier

Les demandes peuvent être adressées toute l'année.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Archives départementales du Finistère

Faire la demande sur le portail www.archives-finistere.fr
 rubrique Contactez-nous
Courriel : archives.departementales@finistere.fr
Téléphone : 02 98 95 91 91

Atelier d'écriture Ados D'Mots

Calendrier et dépôt des dossiers

- **En avril – mai de l'année N-1**, le collège intéressé contacte le coordinateur du projet à la Bibliothèque départementale du Finistère (BDF). En parallèle, il prend contact avec la bibliothèque ou médiathèque communale.
- **En juin de l'année N-1**, le coordinateur de la BDF redéfinit le projet avec les partenaires (*nombre d'ateliers, périodicité...*).
- **D'octobre à mai**, si le projet est retenu, mise en place des 10 ateliers de 2 heures regroupés idéalement en 5 journées.
- **Juin** : restitution théâtralisée.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Bibliothèque départementale du Finistère
 12 rue Turgot 29000 Quimper
Courriel : biblio-finistere.quimper@finistere.fr
Téléphone : 02 98 95 88 12

Jumelage entre les collèges et les structures culturelles

Calendrier et dépôt des dossiers

- **Mars - avril de l'année N-1** : appel à projets détaillant les critères d'éligibilité, les modalités de mise en œuvre et le calendrier de transmission des dossiers.
- **Juin de l'année N-1** : commission de validation.
- **Septembre** : vote et paiement des subventions par le Conseil départemental.

Contacts

Mêmes contacts à la DSDEN et à la DDEC que pour les ateliers de pratiques artistique.

Conseil départemental du Finistère

Direction de la culture, des patrimoines et du sport (DCPS)
 Chargé de mission culture
Courriel : gilles.huard@finistere.fr
Téléphone : 02 98 76 60 96

Découverte des collections et expositions du Musée départemental breton

Calendrier

Les demandes peuvent être adressées toute l'année.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Musée départemental breton
Courriel : accueil.museebreton@finistere.fr
Téléphone : 02 98 95 21 60

COLLÈGE

ACTIONS ÉDUCATIVES



Sensibiliser à l'environnement, aux sciences et au développement durable

Axe 2

Cette thématique vise à préparer les élèves à comprendre le monde qui les entoure et à appréhender les défis sociétaux et environnementaux en leur permettant d'avoir une meilleure information, compréhension et réflexion sur ce sujet.

Cette sensibilisation transversale implique de nombreux partenariats avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche et les acteurs économiques.

Outre les ateliers scientifiques prévus par l'Éducation nationale, le Conseil départemental incite notamment les collèges à engager des démarches globales de développement durable en mettant en place des agendas 21 scolaires au niveau des établissements, associant l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires.

ÉDUCATION NATIONALE

Page 22 Atelier scientifique

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

Page 23 Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DIRECTION DES COLLÈGES

Page 24 Agenda 21 des collèges

Page 25 CALENDRIER ET CONTACTS

Atelier scientifique

Dispositif initié par : **L'Éducation nationale**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs dans le cadre des parcours éducatifs

- Favoriser le développement d'une culture scientifique chez les élèves, de la sixième à la troisième.
- Permettre de rencontrer des professionnels du domaine des sciences et de la technique autour d'un projet mené sur une année et inscrit dans une ou plusieurs disciplines.

Descriptif

Les ateliers scientifiques sont des lieux de pratiques scientifiques et techniques innovantes ou complémentaires aux enseignements. Ils sont construits avec des intervenants d'horizons divers : organismes de recherche, établissements de culture scientifique et technique, musées, universités, entreprises publiques ou privées, sociétés savantes, etc.

Ils sont élaborés par des enseignants et les partenaires concernés autour d'un projet annuel. Ouverts aux élèves volontaires des différents niveaux, ils permettent de travailler sur des projets transversaux et de nouer des liens privilégiés avec des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens, la participation d'un intervenant scientifique étant obligatoire.

Ces ateliers peuvent aussi reposer sur un partenariat scientifique avec des établissements d'enseignement supérieur.

Modalités de mise en place

Un appel à projets annuel détaillant les critères d'éligibilité est lancé dans les établissements via les services départementaux de l'Éducation nationale et de l'Enseignement catholique.

Les dossiers (*projet pédagogique, encadrement et intervenant, modalités de fonctionnement, budget...*) sont validés pédagogiquement par les services de l'Éducation nationale et de l'Enseignement catholique, lors d'une commission à laquelle participe le Conseil départemental.

Accompagnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental attribue une subvention forfaitisée et plafonnée par projet retenu pour financer des intervenants et du petit matériel fongible.

Défini et voté chaque année par le Conseil départemental, le montant de la subvention est versé au collège.

Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Direction de l'aménagement, de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- Apporter une aide aux équipes éducatives pour mettre en place des projets dans le domaine de la sensibilisation aux enjeux environnementaux : biodiversité, qualité de l'eau et de l'air, climat, déchets, alimentation...

Descriptif

Le Finistère possède un patrimoine naturel et une biodiversité remarquables. L'activité humaine s'y traduit par une empreinte plus ou moins forte sur les milieux et les espèces. Dans le but d'en réduire l'impact, l'information et la compréhension des enjeux environnementaux sont des priorités majeures.

Depuis 1999, le Conseil départemental met en place des partenariats avec des structures d'intérêt départemental pour développer des actions d'information et de sensibilisation à l'environnement.

Celles-ci portent sur le domaine de l'environnement et du développement durable en général : la découverte des milieux naturels mais également la sensibilisation aux conséquences de nos comportements sur la qualité de l'eau, la biodiversité, la gestion des déchets ou la maîtrise de la consommation d'énergie.

Face au constat partagé de la difficulté de trouver des partenaires pour accompagner dans la durée les projets dans les collèges, le Conseil départemental souhaite faciliter la mise en relation de la communauté éducative avec les associations finistériennes qui peuvent accompagner un établissement, une classe, un groupe d'élèves sur un thème très précis, une sortie ou un projet plus global.

Modalités de mise en place

Le pilote du projet dans le collège choisit la ou les structure(s) au sein du réseau, prend contact et élabore son programme sur mesure en lien avec la ou les structure(s) choisie(s).

Accompagnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental sert de relais vers les structures du réseau départemental, peut aider le collège à trouver le bon interlocuteur et l'informer sur les aides pouvant éventuellement être apportées.

Bon à savoir

Cette action permet de découvrir, expérimenter, comprendre, aimer, participer et agir en tant que citoyen responsable et conscient au bénéfice d'une terre où l'on pourrait mieux habiter ensemble.

La nécessaire transition écologique invite à pratiquer l'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie et donc naturellement au collège. Le réseau des partenaires sensibilise 180 000 habitants chaque année dont 7 000 collégiens. Ces actions peuvent constituer un préalable à l'élaboration d'un Agenda 21 scolaire.

Liens utiles

www.reeb.asso.fr

Éducation à l'environnement et au développement durable

Agenda 21 des collèges

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Direction des collèges**
avec la **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale** et
la **Direction départementale de l'Enseignement catholique**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

Impliqué dans le développement durable, le Conseil départemental propose aux établissements l'action « Agenda 21 des collèges » pour :

- ❖ Les encourager à s'engager dans une démarche globale de développement durable associant l'ensemble de la communauté éducative ainsi que des partenaires ;
- ❖ Sensibiliser et responsabiliser les élèves sur les enjeux du futur.

Descriptif

Cette démarche éducative nécessite un fonctionnement en mode « projet » et l'adhésion de la communauté éducative. Les projets proposés doivent présenter une stratégie globale pour l'établissement assortie d'un plan d'actions.

Les actions conduites ou programmées doivent aborder au moins deux des thématiques ci-dessous et s'appuyer sur les spécificités de l'établissement et des ressources locales :

- ❖ Sauvegarde des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- ❖ Mieux vivre ensemble ;
- ❖ Préservation de la santé et du bien-être ;
- ❖ Ouverture du collège sur l'environnement local.

La mise en place de l'agenda 21 doit également répondre aux principes d'action et de gouvernance suivants :

- ❖ La cohérence entre les axes du projet d'établissement et ceux du projet académique, en lien avec les enseignements disciplinaires ;
- ❖ Les modalités de gouvernance et les moyens de communication définis ;
- ❖ L'engagement de l'ensemble de la communauté éducative (*personnels de direction et d'administration, enseignants, agents départementaux, élèves, parents d'élèves*) et des partenaires locaux intervenant dans le projet ;
- ❖ L'implication réelle des élèves (*acteurs et responsables*) dans les actions.

Modalités de mise en place

Le Conseil départemental lance annuellement un appel à projets, détaillant les critères d'éligibilité et met à disposition des outils méthodologiques et d'accompagnement. Le collège remplit le dossier de candidature joint dans l'appel à projets. Les dossiers doivent être déposés à la Direction des collèges du Conseil départemental selon le calendrier présenté page 25. Une commission, composée du Conseil départemental, de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), de la Direction départementale de l'Enseignement catholique (DDEC) et du CPIE du pays de Morlaix, étudie et valide les dossiers présentés.

Accompagnement du Conseil départemental

Subvention versée au collège pour les deux premières années du projet validé, pour la prise en charge de l'accompagnement, des intervenants, du matériel et de la communication. Son montant est plafonné.



Afin de valoriser les établissements dynamiques en matière de développement durable, le Département a créé un label « **Finistère collège durable** » délivré conjointement par le Conseil départemental, la DSDEN et la DDEC pour trois ans. La demande est à formuler auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Atelier scientifique

Calendrier et dépôt des dossiers

- **Fin mai à début septembre** : appel à projets dans les établissements scolaires et élaboration des dossiers (*projet et équipe pédagogiques, partenaires, modalités de collaboration, budget prévisionnel, etc.*).
- **Fin septembre** : transmission du dossier à la DSDEN.
- **Octobre** : commission de sélection et de validation pédagogique par les services de la DSDEN et notification aux chefs établissements.
- **Février/mars** : vote et paiement des subventions par le Conseil départemental.

Contacts

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Courriel : ce.cpc-pac29@ac-rennes.fr

Professeur conseiller relais E3D

Courriel : julien.bouzeloc@ac-rennes.fr

Direction départementale de l'Enseignement catholique (DDEC)

Dossier suivi par Anne-Marie Briand Le Ster

Courriel : ddec29.pedagogie@enseignement-catholique.bzh

Conseil départemental du Finistère

Direction des collèges

Chargée de mission actions éducatives

Courriel : sylvaine.frenay@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 63 88

Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Calendrier

Le collège peut faire sa demande toute l'année scolaire. Pour disposer de la liste des structures réalisant les actions de sensibilisation à l'éducation et au développement durable, il prend contact avec la Direction de l'aménagement, de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Direction de l'aménagement, de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement

Courriel : daaee@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 21 60

Agenda 21 des collèges

Calendrier

- **Janvier** : appel à projets, détaillant les critères d'éligibilité.
- **Avril** : dépôt des dossiers au Conseil départemental, à la Direction des collèges.
- **Mai** : commission de sélection et de validation pédagogique.
- **Septembre** : vote et paiement des subventions par le Conseil départemental.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Direction des collèges

Chargée de mission actions éducatives

Courriel : sylvaine.frenay@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 63 88

COLLÈGE

ACTIONS ÉDUCATIVES



Encourager la pratique sportive et participer à la prévention santé

Axe 3

Le sport est source de santé et de bien-être, et aussi un levier d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité. Le Conseil départemental accompagne la pratique sportive au collège à travers le soutien aux sections sportives et en valorisant particulièrement les pratiques nautiques et de portée départementale, la participation au financement des associations de sports scolaires (UNSS et UGSEL) et le financement exceptionnel de manifestations sportives scolaires départementales.

L'éducation à la sexualité est à la croisée de plusieurs droits fondamentaux : droit à la santé, droit à l'information et à l'éducation, droit de disposer de son corps librement... Les dispositifs ont pour objectif d'aider les jeunes à se construire, à s'autonomiser et à faire leurs propres choix dans le respect d'autrui.

Les jeunes scolarisés sont un public prioritaire du Conseil départemental en la matière et tout particulièrement les collégiens. Il leur est ainsi donné accès à une information de qualité transmise par les centres de planification et d'éducation familiale finistériens ou les associations habilitées.

Enfin, le Conseil départemental est compétent en matière de restauration dans les collèges. Il incite les établissements à s'engager à augmenter la part de produits biologiques dans les menus et faire des repas un temps d'éducation à l'équilibre alimentaire.

ÉDUCATION NATIONALE

Page 28 Sections sportives scolaires

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DIRECTION DE LA CULTURE, DES PATRIMOINES ET DU SPORT

Page 29 Sports scolaires UNSS, UGSEL

ÉDUCATION NATIONALE

Page 30 Séances d'éducation à la sexualité

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Page 31 Projets vie affective et sexuelle

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DIRECTION DES COLLÈGES

Page 32 Défi à alimentation positive

Page 33 CALENDRIER ET CONTACTS

Sections sportives scolaires

Dispositif initié par : **L'Éducation nationale**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- Permettre la formation de jeunes sportifs de bon niveau, de la sixième à la troisième, et de futurs éducateurs encadrant-arbitres.

Descriptif

Les sections sportives scolaires permettent aux élèves volontaires de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, en partenariat avec un club sportif local fédéré, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique approfondie donne l'occasion aux élèves de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Elles concernent tous les niveaux de classe et doivent avoir un effectif suffisant. L'encadrement est effectué par un professeur d'éducation physique et sportive (EPS) de l'établissement ou à défaut par des éducateurs sportifs agréés par la fédération concernée. La création d'une section sportive scolaire doit répondre à un cahier des charges national, pouvoir couvrir le cursus scolaire, à savoir quatre années pour le collège, et être pensée en fonction des possibilités et des pratiques locales.

En complément, dans les sections sportives agréées par le Rectorat, le Conseil départemental distingue particulièrement certaines sections qui sont labellisées par le Département « excellence » et bénéficient d'un financement plus important : la voile (*labellisée par Finistère 360°*) et des sections à vocation départementale (*natation, football...*).

Modalités de mise en place

Les sections sportives sont ouvertes par décision de l'Académie de Rennes. Elles doivent répondre au cahier des charges défini dans la circulaire du 29 septembre 2011. Chaque année, le Recteur arrête la liste des sections sportives de l'Académie, après examen des demandes d'ouverture, de maintien ou de fermeture.

Une demande de subvention peut être formalisée chaque année via la plateforme Internet **ecolleges.finistere.fr**

Accompagnement du Conseil départemental

Pour les sections sportives scolaires ainsi que pour les pratiques départementales labellisées, le Conseil départemental verse une subvention au collège, calculée chaque année en fonction du budget prévisionnel et au regard du réalisé de l'année N-1. Elle est destinée à couvrir certaines dépenses éligibles précisées dans la demande de subvention. Son montant est soumis au plafond de subvention prévu pour les actions éducatives et ne peut excéder 80 % du budget total de la section.

Le plafond forfait/élèves ne s'applique pas aux sections départementales labellisées « excellence ».

Liens utiles

- La circulaire 2011-099 du 29-9-2011 BO n°38 20/11/2011
www.education.gouv.fr
- Les sections sportives scolaires
<https://espaceeducatif.ac-rennes.fr>
- La demande de subvention
<https://ecolleges.finistere.fr>

Sports scolaires UNSS, UGSEL

Dispositif initié par : **L'Éducation nationale et l'Enseignement catholique - Pour les aides aux activités nautiques, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

❖ Faciliter la pratique sportive des élèves, de la sixième à la troisième.

Descriptif

Les séances de sports scolaires du mercredi après-midi sont essentiellement organisées par deux associations sportives :

- ❖ Pour l'enseignement public : l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) ;
- ❖ Pour l'enseignement catholique : l'UGSEL Finistère (Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique).

Le Conseil départemental accompagne financièrement ces associations sportives scolaires et extra-scolaires permettant de réduire les coûts des activités pour les familles. Il aide aux déplacements des jeunes pour les rencontres sportives organisées dans le Finistère. Il participe au financement des activités nautiques scolaires, organisées au titre de l'éducation physique et sportive (EPS), après décision de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Accompagnement du Conseil départemental

Le partenariat du Conseil départemental se traduit par une convention et un soutien financier avec les partenaires concernés.

- ❖ Pour l'UNSS et l'UGSEL : versement d'une subvention annuelle.
- ❖ Pour les activités nautiques : participation à hauteur de 3 €/séance/élève pour 6 séances minimum.

Bon à savoir

Les déclarations de sorties scolaires doivent être portées à la connaissance de la DSDEN, via le conseiller pédagogique départemental EPS.

Séances d'éducation à la sexualité

Dispositif initié par : **L'Éducation nationale**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- L'éducation à la sexualité se situe à la croisée de plusieurs droits fondamentaux : droit à la santé, droit à l'information et à l'éducation, droit de disposer de son corps librement...
- Ces projets doivent aider les élèves, de la sixième à la troisième, à se construire, à s'autonomiser et à faire leurs propres choix dans le respect d'autrui.
- Ces projets participent à la déconstruction des stéréotypes de genre, à la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Descriptif

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) peuvent être sollicités par les collèges pour participer à la réalisation des séances d'éducation à la sexualité, obligatoires à hauteur de trois séances par année et par groupe d'âge homogène. Les séances se déroulent généralement en présence d'un professionnel de l'établissement (*souvent l'infirmière scolaire*), en classe entière ou en demi-classe. Elles durent 1 à 2 heures en fonction de l'âge des élèves. Les groupes peuvent être mixtes ou non. Des techniques et outils d'animation variés peuvent être utilisés, en fonction des besoins repérés durant le temps de préparation préalable avec l'équipe éducative.

Les sujets abordés sont fonction de l'âge des élèves. Ils englobent : la connaissance du corps et la puberté, l'expression et la gestion des émotions, les relations entre filles et garçons, les situations de violence et de discrimination liées au genre et à l'orientation sexuelle, le repérage des lieux ressources, et pour les plus âgés : le consentement, la contraception, les grossesses dont les non prévues, l'interruption volontaire de grossesse (IVG), les infections sexuellement transmissibles...

Modalités de mise en place

Ces interventions sont construites en concertation entre l'équipe du CPEF et l'équipe éducative, à la demande de l'établissement scolaire. Elles se déclinent en fonction de l'âge, du nombre et des spécificités des élèves, ainsi que du temps disponible et des conditions d'intervention.

Accompagnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental finance le fonctionnement des CPEF finistériens et s'assure de la qualification des professionnels y exerçant.

Bon à savoir

Ces interventions sont réalisées à titre gratuit pour les collèges. Elles intègrent la mission d'informations collectives en matière de vie affective et sexuelle réalisées par les CPEF.

Chaque CPEF étant susceptible d'intervenir auprès d'un nombre élevé d'établissements scolaires, un contact en début d'année scolaire permet une programmation optimale des disponibilités des professionnels.

Les élèves et leurs parents doivent être informés par l'établissement scolaire de la tenue de ces séances et de leur objet, préalablement à leur mise en œuvre.

Liens utiles

www.finistere.fr/CPEF

Projets vie affective et sexuelle

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Direction de la protection maternelle infantile**



Pour qui ?

Collèges publics



Objectifs

- Ces projets doivent aider les élèves, de la sixième à la troisième, à se construire, à s'autonomiser et à faire leurs propres choix dans le respect d'autrui.
- Ces projets participent à la déconstruction des stéréotypes de genre, à la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Descriptif

L'éducation à la sexualité se situe à la croisée de plusieurs droits fondamentaux : droit à la santé, droit à l'information et à l'éducation, droit de disposer de son corps librement... Trois séances d'éducation à la sexualité sont obligatoires par année au collège et par groupe d'âge homogène.

Au-delà de cette obligation, le Conseil départemental propose d'accompagner cinq collèges de manière financière et humaine. En lien avec le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) du territoire du collège, ce dernier élabore un projet inscrit sur la durée de l'année scolaire, validé par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), associant les élèves, leurs parents et la communauté éducative dans sa mise en œuvre. Le projet peut associer des intervenants extérieurs.

Modalités de mise en place

Le Conseil départemental du Finistère lance un appel à projets annuellement, dans lequel les critères de recevabilité sont détaillés. Les dossiers sont à déposer auprès de la Direction des collèges du Conseil départemental selon le calendrier présenté en page 33.

Une commission, composée d'élus, de techniciens du Conseil départemental et des représentants de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), étudie et valide les dossiers présentés au regard de la prise en compte des thématiques prioritaires, de la cohérence des projets et de la qualité des partenariats.

Accompagnement du Conseil départemental

Le soutien du Conseil départemental est étudié au cas par cas en fonction des budgets prévisionnels présentés et des cofinancements développés. Il peut s'élever jusqu'à 1 000 €. Les propositions de subventions émises par la commission font l'objet d'une validation par le Conseil départemental.

Bon à savoir

Les CPEF envoient un courrier de mise à disposition aux principaux des collèges. Si un travail préalable n'est pas engagé, il est néanmoins possible de solliciter le CPEF dans le cadre de cet appel à projets.

Liens utiles

www.finistere.fr/CPEF

Défi collèges à alimentation positive

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Direction des collèges**



Pour qui ?

Collèges publics



Objectifs

- Mobiliser les élèves et les personnels en vue d'augmenter leur consommation de produits biologiques à budget constant.
- Créer du lien entre l'offre des producteurs locaux et la demande des collèges pour participer à la dynamique de territoire.

Descriptif

Introduire des produits biologiques dans un service de restauration de collège nécessite d'évaluer l'offre locale de produits bio et d'analyser ses pratiques (*élaboration des menus, gestion des quantités, techniques culinaires...*) afin d'optimiser ses achats. Cette démarche nécessite aussi de s'interroger sur la pédagogie à mettre en œuvre auprès des élèves pour les initier à de nouveaux choix alimentaires et les rendre acteurs de la réduction de l'empreinte écologique de leurs menus.

La Maison de l'agriculture biologique du Finistère (MAB 29) travaille depuis plus de 15 ans auprès des collectivités pour l'intégration de produits bio et locaux en restauration collective. Cette association, ainsi que le technicien restauration de la Direction des collèges, seront aux côtés des équipes de restauration pour accompagner 5 établissements par an qui souhaitent relever ce défi et faire évoluer leurs pratiques.

Modalités de mise en place

Le Conseil départemental lance un appel à candidature auprès des établissements.

Pour participer et s'engager dans un défi, le collège devra :

- Être en début de démarche d'introduction de produits biologiques
Le défi s'adresse aux collèges qui introduisent moins de 15 % de produits bio.
- Créer un comité de pilotage ou mobiliser sa commission restauration afin de réunir différentes compétences (*cuisiniers, personnels de service, gestionnaire, personnels de surveillance, personnels éducatifs, usagers du self...*), pour que le projet ne repose pas sur une seule personne au sein de l'établissement. Impliquer les différents maillons de la chaîne de la restauration est l'un des facteurs de réussite du projet.
- S'engager sur une durée minimum de 12 mois dans la démarche, avec la volonté de quantifier et qualifier ses achats alimentaires tout au long du projet (*établissement d'une convention d'engagement en début de défi*).

Accompagnement du Conseil départemental

Prise en charge de l'accompagnement par le Conseil départemental.

Bon à savoir

L'acte de candidature est à formuler auprès du Conseil départemental, à la Direction des collèges. Une convention sera établie entre le collège, le Département et la Maison de l'agriculture biologique, à présenter en conseil d'administration du collège.

Accompagnement sur un an avec calendrier de mise en œuvre, ateliers, réunions intermédiaires et désignation des lauréats à l'occasion d'une cérémonie de clôture.

Sections sportives scolaires

Calendrier

- ❖ **Février de l'année N-1** : demande d'ouverture de sections sportives scolaires.
- ❖ **Avril de l'année N-1** : commission de validation du Rectorat.

Une demande de subvention peut être formalisée chaque année via ecolleges.finistere.fr

Sports scolaires UNSS, UGSEL

Contacts

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Conseiller pédagogique départemental EPS

Courriel : christian.pasquio@ac-rennes.fr

Téléphone : 02 98 98 98 97

Téléphone (*secrétariat classe découverte*) : 02 98 98 99 19

Conseil départemental du Finistère

Direction de la culture, des patrimoines et du sport

Courriel : jean-marcel.guillas@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 23 59

Direction des collèges

Courriel : colleges@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 26 58

Séances d'éducation à la sexualité

Calendrier

Les mises à disposition sont envoyées en début d'année scolaire par les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) aux principaux des collèges en fonction de leur territoire de rayonnement.

Contacts

Le médecin directeur de chaque CPEF et/ou un membre de son équipe (sage-femme, conseiller conjugal et familial)

Coordonnées des CPEF finistériens

BREST

Centre départemental d'action sociale Rive Droite

Téléphone : 02 98 45 16 54

Centre hospitalier universitaire régional

Téléphone : 02 98 22 34 39

CARHAIX

Centre hospitalier

Téléphone : 02 98 99 20 95

CHÂTEAULIN

Centre départemental d'action sociale

Téléphone : 02 98 86 00 44

CONCARNEAU

Centre hospitalier

Téléphone : 02 98 52 60 99

CROZON

Centre départemental d'action sociale

Téléphone : 02 98 21 80 20

DOUARNENEZ

Centre hospitalier

Téléphone : 02 98 75 13 82

LANDIVISIAU

Centre départemental d'action sociale

Téléphone : 02 98 68 11 46

LANDERNEAU

Centre départemental d'action sociale

Téléphone : 02 98 21 80 20

LESNEVEN

Centre de planification et d'éducation familiale

Téléphone : 02 98 83 82 56

MORLAIX

Centre hospitalier des pays de Morlaix

Téléphone : 02 98 62 60 82

PONT-L'ABBÉ

Centre départemental d'action sociale

Téléphone : 02 98 66 07 50

QUIMPER

Centre départemental d'action sociale

Téléphone : 02 98 76 25 20

Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille

Téléphone : 02 98 52 60 99

QUIMPERLÉ

Centre hospitalier

Téléphone : 02 98 96 60 99

Projets vie affective et sexuelle

Calendrier

- ❖ **Février** : appel à projets concomitant à celui de Collège et territoire.
- ❖ **Avril** : retour des projets par courriel.
- ❖ **Fin mai - début juin** : commission de validation.
- ❖ **Septembre** : vote et paiement de la subvention par le Conseil départemental.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Direction de la protection maternelle et infantile

Responsable de la mission planification et éducation familiale

Courriel : marianne.kaupe@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 64 96

Défi à alimentation positive

Calendrier

- ❖ **Avril** : appel à candidature au mois d'avril pour inscription sur l'année scolaire suivante.
- ❖ **Juin** : sélection de cinq établissements suivant le respect des critères définis et l'argumentaire.
- ❖ **Première réunion** de lancement avant les vacances d'été.

L'acte de candidature est à formuler auprès du Conseil départemental, Direction des collèges. Une convention sera établie entre le collège, le Département et la Maison de l'agriculture biologique et à présenter en conseil d'administration du collège.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Direction des collèges

Technicien restauration

Courriel : eric.gloaguen@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 20 76

COLLÈGE

ACTIONS ÉDUCATIVES



Contribuer à la construction citoyenne de jeunes acteurs sur leur territoire de vie

Axe 4

Cette thématique très transversale peut irriguer la quasi-totalité des actions présentées dans ce guide. Elle répond aux enjeux d'aujourd'hui et aux orientations prioritaires de la politique jeunesse du Conseil départemental en visant à impulser et accompagner des projets participant à la construction de collégiens ouverts sur le monde et acteurs sur leur territoire de vie. Elle vient accompagner les initiatives des collèges dans des domaines très divers et complémentaires des autres thématiques précédentes. Le dispositif le plus emblématique est « collège et territoire » qui met en valeur une action, ou un ensemble d'actions menées au service de la réussite, mais aussi de l'ouverture culturelle et civique de tous les élèves en partenariat fort avec les acteurs du territoire.

ÉDUCATION NATIONALE

- Page 36 Classes @ctus
- Page 37 Classes de découverte et classes de mer éco-citoyennes

BREST MÉTROPOLE ET QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

- Page 38 Soutien aux actions éducatives des établissements en zone d'éducation prioritaire

CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE

- Page 39 Prêt d'expositions itinérantes à vocation pédagogique
- Page 40 Outils pédagogiques numériques

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DIRECTION DES COLLÈGES

- Page 41 Collège et territoire

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

- Page 42 Sensibilisation à la pratique sécurisée du vélo

CONSEIL DÉPARTEMENTAL - DIRECTION DE L'EUROPE ET DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

- Page 43 Ouverture à l'Europe et à la solidarité internationale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE - MISSION D'ANIMATION ET DE COORDINATION DE L'INNOVATION

- Page 44 T'as la tchatche

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE - DIRECTION DE LA COMMUNICATION

- Page 45 Visite du Conseil départemental

Page 46 CALENDRIER ET CONTACTS



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs dans le cadre des parcours éducatifs

- Sensibiliser les élèves, de la sixième à la troisième, à la diversité des formes journalistiques.
- Faire découvrir aux élèves la production et le cheminement de l'information.
- Développer l'esprit critique et former des cyber-citoyens avisés.

Descriptif

Les classes @ctus initient les élèves à une lecture critique et responsable de la presse et des médias, en les sensibilisant à la variété des supports et aux différentes formes d'écriture journalistique. Cette démarche est inscrite sur l'année scolaire pendant laquelle chaque classe inscrite analyse puis réalise différentes formes de productions médiatiques (*articles, blogs, courts reportages audio ou vidéo*) sur un thème proposé par le CLEMI (Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information). Les élèves ont également la possibilité de rencontrer des professionnels (*journalistes...*) et visiter des médias locaux (*Ouest-France, Télégramme, France3, Tébéo, Radio Bleu Breizh Izel...*).

Au final, chaque classe doit proposer une production mêlant au moins deux supports différents. Les productions sont sélectionnées en amont dans les classes et publiées sur la plateforme académique « classes @ctus ». Elles donnent lieu à un challenge primé en juin.

Modalités de mise en place

Cette opération est menée en partenariat avec le CLEMI Bretagne, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), la Direction départementale de l'Enseignement catholique (DDEC), les médias locaux et régionaux, le Conseil départemental et la GMF.

Un appel à candidature est lancé en septembre par le CLEMI, via la DSDEN, auprès des établissements. Une journée de formation pour les enseignants est organisée à l'automne, afin de leur faciliter l'accès à des outils simples pour réaliser les productions attendues et leur remettre le dossier pédagogique d'accompagnement et les modalités de déroulement du challenge.

L'ensemble des productions sélectionnées par chaque établissement fait l'objet dans un premier temps d'un vote des élèves et déclenche « le prix des élèves ». Dans un second temps, un jury composé des partenaires de l'opération apprécie les productions et attribue d'autres prix. Les lauréats se voient remettre leurs prix en juin lors d'un moment convivial.

Accompagnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental organise la remise des prix à la Maison du Département, à Quimper, et attribue aux cinq premières productions primées un prix (*restitué sous forme de subvention à l'établissement*), auquel se rajoute des lots (*ouvrages, clefs USB...*).

Il prend en charge les déplacements des élèves pour une visite de média et assister à la remise des prix.

Liens utiles

www.clemi.fr

Classes de découverte et classes de mer éco-citoyennes

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs dans le cadre des parcours éducatifs

- Permettre à tous les élèves, de la sixième à la troisième, de bénéficier des activités de découverte et de classes de mer implantées dans le Finistère.

Descriptif

Le Conseil départemental soutient les séjours pédagogiques avec nuitées qui se déroulent dans le Finistère. La durée du séjour doit être d'au moins quatre nuitées et l'accueil des élèves réalisé dans un centre inscrit au répertoire départemental des centres d'hébergement de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Finistère.

Les séjours doivent être labellisés « éco-citoyens » et viser le développement de :

- l'autonomie et la responsabilité des élèves ;
- la formation à la coopération et la solidarité ;
- le débat d'idées ;
- la sensibilisation au développement durable.

Modalités de mise en place

Les projets doivent être déposés par courrier électronique :

- pour les collèges publics auprès de la DSDEN : ce.div2@ac-rennes.fr, ce.envir29@ac-rennes.fr
- pour les collèges privés auprès de la DDEC : ddec29.pedagogie@enseignement-catholique.bzh

Accompagnement du Conseil départemental

- Classes de mer éco-citoyennes : aide à la journée avec hébergement – 4 nuitées minimum : 7 €/élève/jour
- Autres classes éco-citoyennes : aide à la journée avec hébergement – 4 nuitées minimum : 5 €/élève/jour

Ces montants forfaitaires sont susceptibles d'évoluer ; il est recommandé de prendre contact avec le Conseil départemental au moment de l'élaboration du projet. Les dossiers labellisés et validés sont transmis au Conseil départemental par la DSDEN pour le déclenchement de l'aide départementale.

Bon à savoir

Toutes les sorties avec nuitées doivent être déclarées à la DSDEN, service des classes de découverte.

Liens utiles

www.ia29.ac-rennes.fr

Soutien aux actions éducatives des établissements en zone d'éducation prioritaire

Dispositif initié par : **Brest Métropole et Quimper Bretagne Occidentale**



Pour qui ?

Collèges inscrits en zone d'éducation prioritaire, au titre du contrat de ville de Brest Métropole et de Quimper Bretagne Occidentale



Objectifs

- Prévenir le décrochage scolaire.
- Favoriser la participation et l'engagement citoyen.
- Valoriser les talents et la créativité des jeunes des quartiers prioritaires.

Descriptif

Le Conseil départemental est signataire des « contrats de ville » de Brest Métropole et Quimper Bretagne Occidentale, conclus à l'échelle intercommunale pour six ans (2015-2020).

Cette politique publique partenariale est mise en œuvre localement pour agir contre les inégalités sociales et territoriales. Elle fédère un ensemble de partenaires institutionnels, économiques, associatifs qui soutiennent des actions au bénéfice de quartiers définis comme prioritaires au regard des difficultés accrues en termes d'emploi, d'éducation, de santé, de discriminations, de mobilité de ses résidents. Dans ce cadre, les établissements scolaires sont considérés comme acteurs essentiels de la cohésion sociale des quartiers concernés du fait de leur mission éducative et de leur relation privilégiée aux jeunes et aux familles.

Le Conseil départemental participe avec les autres partenaires signataires au soutien de projets présentés par ces établissements en mobilisant des moyens financiers et d'accompagnement.

Modalités de mise en place

Des appels à projets sont mis en place par les services de développement urbain de Brest Métropole et Quimper Bretagne Occidentale, détaillant les critères de recevabilité, les modalités de soutien et le calendrier. Les dossiers sont étudiés au cas par cas dans les instances partenariales de chacun des contrats de ville, dans lesquelles le Conseil départemental est représenté.

Accompagnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental participe financièrement à l'enveloppe globale dédiée au dispositif du contrat de ville. Des financements complémentaires sont possibles via d'autres dispositifs soutenus par le Conseil départemental (*Collège et territoire par exemple*).

Bon à savoir

Les contrats de ville se terminent en 2020.

Ce dispositif ne concerne que les établissements scolaires situés sur le périmètre géographique des contrats de ville.

Liens utiles

www.brest.fr

www.quimper-bretagne-occidentale.bzh

Prêt d'expositions itinérantes à vocation pédagogique

Dispositif initié par : Le Conseil départemental du Finistère - Archives départementales du Finistère



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- Permettre aux élèves une approche de l'histoire locale par une pédagogie de l'archive.
- Accompagner les programmes scolaires, notamment du secondaire.
- Créer une scénographie spécifique ouvrant sur une approche renouvelée des sujets traités.

Descriptif

Ces expositions itinérantes à vocation pédagogique présentent un pan de l'histoire finistérienne en s'appuyant notamment sur la richesse des fonds et collections des Archives départementales du Finistère. Adossées aux programmes scolaires d'histoire-géographie, elles offrent un outil de médiation supplémentaire et original aux enseignants tout en ouvrant sur une véritable pédagogie de l'archive, présentée comme source première et non simple support illustratif.

Modalités de mise en place

Les expositions peuvent être installées dans des salles de classes vides, des CDI, des médiathèques ou des salles dédiées en fonction de leur emprise au sol (*se renseigner auprès des Archives pour chaque exposition*).

Accompagnement du Conseil départemental

Les expositions itinérantes sont conçues pour être utilisées en autonomie par l'établissement emprunteur.

Des agents du service des Archives assurent le transport et le montage des expositions. Il est toutefois demandé qu'un agent de l'établissement emprunteur se rende disponible pour le déchargement et le montage d'une exposition. Il en va de même pour le chargement au départ de l'exposition qui doit être préalablement démontée avant l'arrivée des agents des Archives (*sauf consigne contraire du service*).

Bon à savoir

- Le prêt des expositions est gratuit.
- L'établissement emprunteur doit assurer chaque exposition au regard de sa valeur. Une attestation doit systématiquement être fournie aux Archives.
- Le transport des expositions est assuré par le service des Archives à titre gracieux.

Liens utiles

www.archives-finistere.fr/outils-pedagogiques

Ouverture du collège sur son territoire et innovation Éducation aux médias et à l'image / Ouverture sur le monde

Outils pédagogiques numériques

Dispositif initié par : Le Conseil départemental du Finistère - Archives départementales du Finistère



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- Permettre aux élèves une approche de l'histoire locale par une pédagogie de l'archive.
- Accompagner les programmes scolaires du secondaire.
- Proposer un outil numérique spécifique compatible avec les TNI/TBI et VPI*ouvrant sur une approche renouvelée des sujets traités (* tableau numérique interactif ou vidéo projecteur interactif).

Descriptif

Ces outils pédagogiques numériques présentent un pan de l'histoire finistérienne en s'appuyant notamment sur la richesse des fonds et collections des Archives départementales du Finistère. Adossées aux programmes scolaires d'histoire-géographie, ils offrent un outil de médiation supplémentaire et original aux enseignants tout en ouvrant sur une véritable pédagogie de l'archive, présentée comme source première et non simple support illustratif.

Modalités de mise en place

Salle de classe équipée de TNI ou VPI avec un accès internet ou salle informatique pour un travail individuel ou semi-collectif sur l'outil.

Accompagnement du Conseil départemental

Les outils pédagogiques numériques sont conçus pour être utilisés en autonomie par l'établissement emprunteur.

Bon à savoir

- Les outils pédagogiques numériques sont hébergés sur le site des Archives départementales du Finistère.
- Leur accès est libre et ne demande aucun accès réservé sur le portail des Archives.

Liens utiles

www.archives-finistere.fr/outils-pedagogiques

Collège et territoire

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental – Direction des collèges**



Pour qui ?

Collèges publics



Objectifs

- Impulser et accompagner des projets participant à la construction des collégiens ouverts sur le monde et acteurs sur leur territoire de vie.
- Permettre l'innovation.

Descriptif

Le collège présente un projet mené sur l'ensemble de l'année scolaire, mettant en valeur une action ou un ensemble d'actions emblématiques menées en partenariat avec des acteurs du territoire et portant prioritairement sur les thématiques suivantes :

- La sensibilisation au handicap ;
- La prévention santé ;
- Les actions menées en internat scolaire ;
- La formation à la citoyenneté ;
- La prévention de la radicalisation ;
- L'ouverture du collège sur le monde du travail et de l'entreprise ;
- Le renforcement de la place des parents dans la vie de l'établissement ;
- L'engagement des jeunes (*création de junior association au sein du collège*) ;
- Le jumelage scientifique.

La description du projet doit mettre en évidence l'implication de la communauté éducative et des élèves, l'ouverture du collège sur son territoire et le partenariat avec des acteurs locaux. Des projets pluriannuels peuvent également être présentés.

Modalités de mise en place

Le Conseil départemental du Finistère lance un appel à projets annuellement, dans lequel les critères de recevabilité sont détaillés. Les dossiers sont à déposer auprès de la Direction des collèges du Conseil départemental.

Une commission, composée des élus et des techniciens du Conseil départemental et des représentants de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, étudie et valide les dossiers présentés au regard de la prise en compte des thématiques prioritaires, de la cohérence des projets et de la qualité des partenariats.

Accompagnement du Conseil départemental

Le soutien du Conseil départemental est étudié au cas par cas en fonction des budgets prévisionnels présentés et des cofinancements développés. Les propositions de subventions émises par la commission font l'objet d'une validation par le Conseil départemental.

Points particuliers

Le dispositif «collège et territoire» n'a pas vocation à financer des actions éligibles à d'autres dispositifs départementaux et doit concerner un nombre significatif d'élèves.

Sensibilisation à la pratique sécurisée du vélo

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère – Direction des routes et des infrastructures de déplacement avec la Prévention routière et le Comité départemental de cyclotourisme du Finistère**



Pour qui ?

Collèges publics et privés, classes de sixième et/ou de cinquième (en fonction du nombre d'élèves)



Objectifs

Cette action vise à développer, encourager et améliorer l'usage sécurisé du vélo au quotidien auprès des collégiens en leur permettant de se déplacer de manière autonome et indépendante. Ils pourront ainsi apprendre et connaître tous les avantages relatifs à ce moyen de déplacement à la fois individuel et collectif, mieux appréhender leur environnement et le partage de la route avec les autres usagers.

Descriptif

Le programme de la journée de sensibilisation à la pratique du vélo démarre par une session théorique par classe voire plusieurs classes (selon les capacités d'accueil du collège). Animée par l'association « La Prévention routière », cette session dure entre 1 h et 2 h, sous forme d'un diaporama et d'un quizz présentant les règles de conduite à adopter.

À l'issue de la partie théorique, le volet pratique de l'action est animé par le Comité départemental de cyclotourisme (Codep) du Finistère via la mise en place d'une piste pédagogique installée dans l'enceinte de l'établissement (*équilibre sur le vélo, franchissement d'un giratoire, freinage...*). Au préalable, les vélos sont contrôlés par le Codep pour vérifier qu'ils disposent bien des équipements obligatoires prévus dans le code de la route (*éclairage, catadioptrés, sonnette...*) et qu'ils soient en état de circuler sur la route (*pneus, freins contrôlés...*).

Une partie « mise en situation sur un parcours réel » est ensuite prévue sur une distance de 2 à 3 km (*1/4 h à 20 minutes de trajet maximum*) par groupes de 15 élèves avec deux ou trois accompagnateurs par groupe. Le futur parcours intègre l'ensemble des situations examinées lors de la session théorique avec les différents régimes de priorités (*stop, feu tricolore, cédez le passage, giratoire, priorité à droite...*) ou des situations accidentogènes (*angle mort*).

Sur la partie pratique (*piste pédagogique et sortie en ville*), une heure est nécessaire pour que tous les élèves d'une classe soient sensibilisés.

Bon à savoir

Chaque élève doit venir dans la mesure du possible avec son propre vélo et un casque le jour de l'action sachant que le Comité départemental de cyclotourisme vérifie si le vélo peut circuler ou non. Un nombre suffisant de vélos conditionne la bonne tenue de l'action.

Liens utiles

www.preventionroutiere.asso.fr

Ouverture à l'Europe et à la solidarité internationale

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Direction de l'Europe et des coopérations territoriales**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

Pour un territoire connecté et ouvert sur le monde, le Conseil départemental du Finistère développe des animations auprès des collèges afin de :

- Ouvrir les élèves, de la sixième à la troisième, à l'Europe et au monde.
- Favoriser l'engagement des jeunes à l'international.

Descriptif

Les actions conduites sont multiples et participent toutes de l'ouverture du Finistère au monde :

- EUROPE : sensibiliser à la citoyenneté européenne par des interventions en classe, des concours et des activités dans les restaurants scolaires au cours du mois de mai.
- INTERNATIONAL : éduquer au développement et à la solidarité internationale, en lien avec l'association CICODES, soutenir financièrement les projets des collèges à l'international (*échanges interculturels, chantiers de jeunes, actions d'éducation à la citoyenneté, etc.*).
- TERRITOIRES PARTENAIRES : favoriser les échanges avec les établissements des territoires partenaires : la Région Diana à Madagascar, la Cornouailles britannique au Royaume-Uni et l'Alto-Minho au Portugal.

Modalités de mise en place

Projets à l'international

Les collèges intéressés par des actions d'éducation au développement et des projets à l'international peuvent contacter directement le CICODES (cicodes@ritimo.org).

Territoires partenaires et Europe

Toute demande d'appui logistique avec les territoires partenaires et d'actions de sensibilisation européenne est à formuler auprès du Conseil départemental du Finistère - Pôle Europe et International (international@finistere.fr).

Accompagnement du Conseil départemental

Concernant l'accompagnement financier, les collèges doivent déposer leurs projets à l'international sur l'appel à projet « jeunesse-citoyenneté » qui a lieu deux fois par an.

T'as la tchatche

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère en partenariat avec l'Information jeunesse 29 et Centre régional information jeunesse (CRIJ)**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- Collecter et diffuser la parole des jeunes bretons sur les sujets qui les préoccupent ou les touchent à travers le média vidéo,
- Permettre l'information par les pairs sur plusieurs thématiques.

Descriptif

Les jeunes créent des vidéos de 4 minutes maximum. Ils se mettent en scène, jouent la comédie, chantent, slament, dansent, témoignent, débattent devant la caméra. Les sujets sont libres parmi un large choix de thèmes et d'angles d'approche multiples.

Une information peut aussi bien se transmettre par le rire que par un choc dramatique. Une thématique peut être explorée de façon pédagogique (*tel un exposé à schémas et voix-off*), tout comme elle peut l'être grâce à la fiction, en racontant une histoire, ou encore par l'écriture d'un sketch burlesque.

Les vidéos sont réalisées via tous types de supports : appareils photo, caméscope, téléphone portable, GoPro.

Selon les sujets choisis par les jeunes, des professionnels sont mobilisés pour les informer sur le sujet et crédibiliser leur scénario. Ils invitent à la réflexion, au débat avec les jeunes avec les adultes, les professionnels, les parents.

Un prix des collèges est délivré par le Conseil départemental du Finistère.

Modalités de mise en place

Un appel au concours est lancé au premier trimestre de l'année scolaire via le site www.taslatchatche.com, relayé par la diffusion d'affiches et la mobilisation des réseaux. L'inscription se fait en ligne sur le site dès le lancement du concours (*courant premier trimestre scolaire*).

Les jeunes peuvent déposer eux mêmes leur vidéo ou accompagnés par leur établissement ou structure. Le dépôt des vidéos se fait en ligne ou par voie postale. Les dates de clôture et de jury sont précisées chaque année dans l'appel à projet.

Ce dispositif mobilise un jury de jeunes qui décerne les prix, dont celui des collèges du Finistère. Ce jury est assisté d'un professionnel de la jeunesse, de la vidéo et de la santé. Un prix des internautes via le site internet est également décerné.

L'Information Jeunesse 29 peut accompagner les professionnels qui le souhaitent et mettre à disposition du matériel vidéo contact@taslatchatche.com

Accompagnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental soutient l'action et relaye le lancement du concours en lien avec le CRIJ. Il aide à la communication et à la diffusion-mobilisation des acteurs autour du concours. Enfin, il organise le Jury en Finistère et valorise l'action à l'échelle départementale.

Bon à savoir

Toutes les informations et les vidéos sont mises sur le site : www.taslatchatche.com

Visite du Conseil départemental

Dispositif initié par : **Le Conseil départemental du Finistère - Direction de la communication**



Pour qui ?

Collèges publics et privés



Objectifs

- Contribuer à l'éducation citoyenne des élèves, de la sixième à la troisième, par la connaissance de l'institution départementale.
- Découvrir par le biais de supports dynamiques le rôle des élus, des commissions et les compétences du Conseil départemental.
- Rencontrer et échanger avec un conseiller départemental/conseillère départementale sur des questions diverses.

Descriptif

Cet accueil permet aux collégiens et à leurs professeurs de mieux appréhender le rôle du Conseil départemental à travers des présentations didactiques, adaptées à l'âge des élèves.

Cette visite laisse la part belle à l'échange et à la discussion. Assis à la place des élu.e.s, les élèves découvrent la salle des délibérations, lieu où sont prises toutes les décisions relatives au Département.

Modalités de mise en place

D'une durée une heure et demi, les visites sont ouvertes aux classes (ou groupes d'élèves) des collèges finistériens. Les groupes sont limités à 60 personnes.

Accompagnement du Conseil départemental

La visite est gratuite. Un pot de convivialité est servi à l'issue de la visite.

Le Département ne prend pas en charge les frais de déplacement.

Classes @ctus

Calendrier

- **Septembre** : inscriptions.
- **De janvier à avril** : production des élèves et publication sur la plateforme académique.
- **Avril** : sélection par les classes et vote pour le Prix des Éléves.
- **Mai** : jury des professionnels.
- **Juin** : remise des prix à la Maison du Département.

Contacts

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Coordonnateur CLEMI 29 (second degré)

Courriel : julien.kerguillec@ac-rennes.fr

Conseil départemental du Finistère

Direction des collèges

Chargée de mission actions éducatives

Courriel : sylvaine.frenay@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 63 88

Classes de découverte et classes de mer éco-citoyennes

Contacts

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Conseiller pédagogique départemental EPS, référent classe de découverte

Courriel : christian.pasquio@ac-rennes.fr

Téléphone : 02 98 98 98 97

Téléphone du secrétariat : 02 98 98 99 19

Conseil départemental du Finistère

Direction de la culture, du sport et de la jeunesse

Courriel : jean-marcel.guillas@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 23 59

Soutien aux actions éducatives des établissements en zone d'éducation prioritaire

Contacts

Brest Métropole

Service du Développement Social Urbain (DSU)- BREST

Courriel : dsu@brest-metropole.fr

Téléphone : 02 98 34 67 10

Quimper Bretagne Occidentale

Courriel : ccas@quimper.bzh

Téléphone : 02 98 64 51 00

Prêt d'expositions itinérantes à vocation pédagogique

Outils pédagogiques numériques

Calendrier

Pour le prêt d'expositions, faire la demande tous les ans de janvier à juin et de septembre à décembre sur le site internet www.archives-finistere.fr rubrique Contactez-nous.

Les outils pédagogiques numériques sont hébergés sur le site des Archives départementales du Finistère www.archives-finistere.fr/outils-pedagogiques. Leur accès est libre.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Archives départementales du Finistère

Courriel : archives.departementales@finistere.fr

Téléphone : 02 98 95 91 91

Collège et territoire

Calendrier

- **Février** : appel à projets détaillant les critères de recevabilité.
- **Avril** : retour des projets.
- **Fin mai début juin** : commission de validation.
- **Septembre** : vote et paiement de la subvention au Conseil départemental.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Direction des collèges

Chargée de mission actions éducatives

Courriel : sylvaine.frenay@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 63 88

Sensibilisation à la pratique sécurisée du vélo

Calendrier

- **Janvier** : faire sa demande par courriel ou téléphone au Conseil départemental.
- **De mars à octobre** : déroulement de l'action, transmettre si possible un bilan sur le déroulement de la manifestation.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Direction des routes et des infrastructures de déplacement

Courriel : drid.saem@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 22 57

Ouverture à l'Europe et à la solidarité internationale

- **Éducation au développement et projets à l'international.**

Contact

cicodes@ritimo.org.

- **Appui logistique avec les territoires partenaires et actions de sensibilisation européenne.**

Calendrier et dépôt des dossiers

- **Mars** : appel à projets « jeunesse-citoyenneté » détaillant les critères de recevabilité.
- **Juin** : réponse du Conseil départemental.
- **Septembre** : appel à projets « jeunesse-citoyenneté » détaillant les critères de recevabilité.
- **Décembre** : réponse du Conseil départemental.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Direction de l'Europe et des coopérations territoriales

Courriel : international@finistere.fr

Téléphone du secrétariat : 02 98 76 63 05

T'as la tchache

Calendrier

- **mars /avril** : appel à projets sur www.taslatchatche.com avec l'inscription et le dépôt des vidéos en ligne ou par voie postale.
- **Date de clôture** précisée dans l'appel à projet.

Contacts

CRIJ - Information jeunesse 29

Courriels : stefan.cardaire@crij-bretagne.com ou contact@taslatchatche.com

Conseil départemental du Finistère

Direction générale

Chargée de mission jeunesse

Courriel : veronique.froute@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 64 79

Visite du Conseil départemental

Calendrier

Le collège intéressé peut prendre contact tout au long de l'année avec le Conseil départemental pour organiser une visite.

Contact

Conseil départemental du Finistère

Direction de la communication

Chargée de l'accueil des groupes

Courriel : viviane.haurine@finistere.fr

Téléphone : 02 98 76 62 96

finistere.fr



Conseil départemental du Finistère

Direction des collèges

32 boulevard Duplex
CS 29029 – 29 196 Quimper Cedex

Tél. 02 98 76 26 44
Courriel : colleges@finistere.fr